

Programme de la Formation

ANALYSE EN CYCLE DE VIE DES BÂTIMENTS - ACV, RESSOURCES LOCALES, MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

2 jours soit 14 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module	Dates	Lieux
Analyse en cycle de vie des bâtiments, ressources locales, matériaux biosourcés et maquette numérique	lundi 1 avril 2019	MAJ - Formation continue - salle M'A - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
Analyse en cycle de vie des bâtiment, maquette numérique avec le logiciel COCON-BIM	mardi 2 avril 2019	MAJ - Formation continue - salle M'A - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le besoin de recours au matériaux locaux, la mise en place du label « bâtiment biosourcé » et la généralisation de la maquette numérique (BIM) rendent nécessaire une évolution importante de la manière de concevoir et construire des bâtiments.

Formation regroupant deux modules d'une journée. Possibilité de s'inscrire uniquement à la première journée ou de bénéficier d'un tarif réduit, en suivant la session complétée.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Maîtriser les systèmes constructifs à base de matériaux biosourcés, les normes et réglementations applicables, l'usage de la maquette numérique.

PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de nous retourner le bulletin de pré-inscription complété, signé et accompagné du règlement au Centre de formation.

Dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez : FIF PL. ACTALIANS, FAFIEC, AGEFOS, etc.

SALARIÉ(E)

Vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE, vous dépendez d'[ACTALIANS cliquer ici](#)

Vous pouvez faire une demande de subrogation auprès de cet OPCA, afin de ne régler que les frais éventuels au centre de formation.

Pour les salariés d'entreprise d'architecture :

- si le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge à 100% + remboursement de frais et forfait salaire / [voir les barèmes en cliquant ici.](#)
- si le logo ACTALIANS est en haut à droite de ce document : action de formation référencée par ACTALIANS, dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge à 100% + remboursement de frais et forfait salaire / [voir les barèmes en cliquant ici.](#)

Vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE de l'informatique, de l'ingénierie et du conseil, vous dépendez du FAFIEC : [cliquer ici](#)

LIBÉRAL

Vous êtes travailleur indépendant et professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL, cliquer ici](#). Ensuite, créez votre compte sur le site et suivez les instructions.

ATTENTION, si le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document : ne faites plus l'avance des fonds, ne faites plus de demande préalable de prises en charge, contactez nous.

DEMANDEURS D'EMPLOI : vous pouvez bénéficier de prises en charge : appelez nous

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR PLUS D'INFORMATIONS : 05.57.14.06.97

PUBLIC CIBLE

Module conçu pour les techniciens, architectes, ingénieurs, maitres d'œuvre, maitres d'ouvrages, artisans.

PRÉREQUIS

Connaissances générales dans le secteur du bâtiment, de la foresterie ou de l'agriculture.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 2 jours après la formation. La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation.**

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

Module

Analyse en cycle de vie des bâtiments, ressources locales, matériaux biosourcés et maquette numérique

1 jour soit 7 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : lundi 1 avril 2019, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : MAJ - Formation continue - salle M'A - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Découvrir les principaux systèmes constructifs à base de matériaux biosourcés applicables dans la construction neuve ou en réhabilitation.
- Appréhender les conditions du développement de filières locales.
- Connaître les opportunités et obligations réglementaires ainsi que les normes applicables.

FORMATEUR(S)

FLOISSAC Luc - Conseiller environnemental, enseignant chercheur

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cas pratiques, d'exemples concrets et de théorie.

PROGRAMME

1. Systèmes constructifs innovants à partir de ressources renouvelables, de nouveaux matériaux pour des constructions performantes
 - Filières locales et matériaux de construction
 - Evaluation des ressources et des besoins, conflits d'usages, potentialités.
 - Le contexte français, neuf ou réhabilitation, opportunités et parts de marché.
 - Contraintes économiques: marges de manœuvre.
2. Contexte réglementaire et normatif dans le domaine de la construction

- . Prendre en compte l'environnement technique, réglementaire, normatif
 - . Etablir et appliquer un référentiel de conception et de mise en œuvre reconnu.
 - . Caractériser un matériau et valider son aptitude à l'usage dans la construction.
 - . Réaliser et appliquer un référentiel de formation dédié aux ressources employées.
 - . Construire avec des ressources locales dans le cadre d'un marché public.
3. Exemples de marche à suivre pour les filières locales (bois, paille, chanvre, ...)
- . La filière paille, stratégie, avancement, démarche.
 - o Organisation de la filière.
 - o Qualification du matériau, principaux enseignements.
 - o Règles professionnelles, démarche et aperçu du contenu.
 - o Référentiel de formation, mise en œuvre, contenu, organisation.
 - . La filière bois local
 - o La démarche « Bois des Alpes »
 - o Des outils de promotions variés : Certification, Systèmes de Garantie Participative (SGC), Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), ...
 - o Une collectivité locale à l'ouvrage, la région Corse.
 - o Exemples de réalisation dans le cadre de marchés publics.
4. Introduction : Maquette numérique (BIM) et bio ressources
- . Filières locales et BIM : opportunités et risques
 - . Introduction générale à la maquette numérique
 - . Découverte rapide du format IFC.
 - . Promouvoir un système de construction générique biosourcé via la maquette numérique.

Module

Analyse en cycle de vie des bâtiment, maquette numérique avec le logiciel COCON-BIM

1 jour soit 7 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : mardi 2 avril 2019, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : MAJ - Formation continue - salle M'A - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- . Savoir utiliser le logiciel Cocon-Bim pour les projets de construction ou réhabilitation dans le cadre de la maquette numérique.
- . Comparer des produits de construction d'un point de vue technique et environnemental.
- . Acquérir le niveau de connaissance suffisant pour dialoguer avec vos interlocuteurs (fournisseurs, clients) au travers de la maquette numérique et sur le thème des impacts environnementaux des bâtiments.

FORMATEUR(S)

FLOISSAC Luc - Conseiller environnemental, enseignant chercheur

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cas pratiques, d'exemples concrets et de théorie. Traitement de cas concret sur le logiciel COCON-BIM
Pour cette journée, vous devez venir avec votre poste de travail.

PROGRAMME

- . Découverte de la maquette numérique avec le logiciel COCON-BIM
 - . Comparer des produits de construction d'un point de vue thermique et environnemental.
 - . Composer des parois, des éléments constructifs, les analyser et les comparer.
 - . Analyse d'un bâtiment (sur la base d'une maquette déjà dessinée en 3D)
 - . Composer des variantes d'un même bâtiment.

- Prendre en compte la réhabilitation d'un point environnemental.
- Gérer simultanément plusieurs bâtiment , un quartier, un îlot urbain...

5. Qualité environnementale, matériaux et systèmes constructifs

- Normes et méthodes d'analyse de la qualité environnementale des matériaux de construction
- Les FDES (Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires)
- Les DEP (Déclarations Environnementales de Produits)
- Le label bâtiment biosourcé.

6. Analyse environnementale et comparaison des variantes d'un bâtiment

Étude de cas avec le logiciel COCON-BIM par modélisation d'un bâtiment en 3D sur le logiciel et création de plusieurs variantes :

- Construction conventionnelle avec ITI (Isolation Thermique par l'Intérieur).
- Construction conventionnelle avec ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur).
- Construction à partir de matériaux biosourcés secs.
- Construction à partir de béton végétaux.
- Réhabilitation d'un bâtiment existant avec des matériaux biosourcés.

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
MAJ - FORMATION CONTINUE - architecture et cadre de vie 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
05.57.14.06.97 - formation@maj-na.fr

FORMATION : ANALYSE EN CYCLE DE VIE DES BÂTIMENTS - ACV, RESSOURCES LOCALES, MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Module	Dates	Lieux
Analyse en cycle de vie des bâtiments, ressources locales, matériaux biosourcés et maquette numérique	lundi 1 avril 2019, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	MAJ - Formation continue - salle M'A - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
Analyse en cycle de vie des bâtiment, maquette numérique avec le logiciel COCON-BIM	mardi 2 avril 2019, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	MAJ - Formation continue - salle M'A - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 15

Date de clôture des inscriptions : 29/03/2019
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS (OPCA-PL)
- AGEFICE
- AGEFOS PME - LA RÉUNION
- AGEFOS PME AQUITAINE
- AGEFOS PME OCCITANIE
- AGEFOS PME Occitanie Antenne TPE TOULOUSE
- AGEFOS PME RÉUNION
- CONSTRUCTYS - OPCA de la construction
- CONSTRUCTYS Nouvelle Aquitaine
- CROA Limousin
- Direction Régionale Pole Emploi 31
- FAFIEC
- FAFSEA
- FIF PL
- OPCALIA
- OPCALIA AUVERGNE - RHONE-ALPES
- OPCALIA MAYOTTE
- OPCALIA Nouvelle Aquitaine
- Pôle Emploi Bordeaux
- Pôle Emploi Bordeaux Bastide
- Pole emploi NA Service TCPF (86)
- Pole Emploi Nouvelle Aquitaine- PRGA
- Pole Emploi Pays de la Loire
- POLE EMPLOI PTC Est Francilien
- Région Bretagne
- UNIFORMATION
- VOYAGIS
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	30,00 € €
	Individuelle	30,00 € €
Module 1 : Analyse en cycle de vie des bâtiments, ressources locales, matériaux biosourcés et maquette numérique		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	Plein tarif - avant prise en charge	330,00 € €
	Jeunes inscrits - avant prise en charge (Architectes inscrits depuis - de 3 ans / Paysagistes installés depuis - de 3 ans) (<i>Justicatif obligatoire</i>)	250,00 € €
Frais annexes	Frais d'organisation (<i>Obligatoire</i>)	20,00 € 20,00 €
Module 2 : Analyse en cycle de vie des bâtiment, maquette numérique avec le logiciel COCON-BIM		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	Plein tarif - avant prise en charge	330,00 € €
	Session complète - avant prise en charge	600,00 € €
Frais annexes	Frais d'organisation (<i>Obligatoire</i>)	20,00 € 20,00 €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1. Organisation des stages :

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

2. Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier postal le bulletin d'inscription, rempli et signé par un décisionnaire (gérant, responsable de formation), accompagné du règlement. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre...)

3. Convention / Attestations :

A réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, nous vous adresserons : une convention ou contrat bilatéral de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage.

Quelques jours avant le début du stage, MAJ vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

Vous recevrez également dans certains cas un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur, que vous devrez retourner complété à MAJ, avant le début du stage, afin de garantir la qualité de celui-ci.

À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera transmis par email au participant. Après réception du questionnaire qualité dûment rempli, l'attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront transmises par email au participant et/ ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement du FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral, excepté pour les formations MAJ+, destinées aux libéraux code NAF 7111ZA (qui ne demandent aucun dossier de prise en charge).

4. Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos bulletins d'inscription et nos supports de communication.

5. Modalité de paiements :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera au début de la formation.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : un acompte égal à 30% du montant total de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation du solde de la prestation interviendra au terme de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial. Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.??

6. Modalité de règlement :

Le règlement englobe le coût pédagogique, les frais d'organisation du stage, ainsi qu'éventuellement, le cout d'adhésion annuelle à MAJ pour l'agence.

Mode de règlement :

Règlement par chèque : Le chèque doit être émis à l'ordre de MAJ, et joint à l'inscription. L'encaissement du chèque aura lieu à l'ouverture du stage.

Règlement par virement lors de l'inscription, selon les références bancaires suivantes :

RIB : BANQUE BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE / Code banque : 10907 / Agence : 00445 / N° compte 40011237490 / Clé RIB : 42

IBAN : FR76 1090 7004 4540 0112 3749 042 / BIC : CCBPFRPPBDX

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

7. Report et annulation de stage :

MAJ se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. MAJ en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 10 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

8. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la session par le client :

- plus de 15 jours calendaires avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé.

- moins de 15 jours calendaires avant le début de la session ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur la session suivante, dans la limite des places disponibles.

9. Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par MAJ sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

10. Formation continue :

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur. Pour toutes journées complètes de stage dans les locaux du 308, les repas sont compris dans la prestation.